



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 avril 2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
20 avril 2026	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
04/05/2026	
Codification : L.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 30 AVR. 2026 et publication du 30 AVR. 2026 Le Maire, Patricia PERRET	
	

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt avril deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Julien PORTE

**OBJET : 2026-038 : Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à déterminer la composition de la CAO.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire (ou son représentant),

Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité (article L 2121-21 alinéa 6 du CGCT).

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste de Mme Christine VALADE

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mme Christine VALADE
- M. Vincent COLAS
- Mme Céline LAREURE

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Marcel DUMAS
- Mme Sylvie RENARD
- M. Anthony PERARD

Sont donc désignés en tant que :

Présidente : Madame le Maire,

Membres titulaires :

- Mme Christine VALADE
- M. Vincent COLAS
- Mme Céline LAREURE

Membres suppléants :

- M. Marcel DUMAS
- Mme Sylvie RENARD
- M. Anthony PERARD

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Patricia PERRET



Le secrétaire de séance  
Julien PORTE

